FRC. 7791
Case
FRC
16400

OBSERVATIONS

SUR LE MARCHÉ DE LA VILLE DE CHARLEVILLE,

Relativement à l'exportation à l'Etranger.

Par M. COCHELET, *Lieutenant-Général, & Député particulier de Charleville.*

Verſailles, le 1er. Septembre 1789.

LE Marché de Charleville eſt inculpé par les habitans de Mézieres, par les Députés du Bailliage de Rheims & du Vermandois, d'être l'entrepôt de l'exportation à l'Étranger. Les premiers demandent qu'il ſoit transféré à Mézieres. Les ſeconds s'en plaignent avec amertume, & le préſentent ſans ceſſe comme la cauſe de la diſette des bleds de leurs Bailliages : ils réclament contre lui les loix prohibitives, & le livrent à l'averſion publique.

Il eſt de l'intérêt des habitans de Char-

THE NEWBERRY LIBRARY

leville, de la dignité de ſes Magiſtrats; de venger leur Ville de telles inculpations. L'Aſſemblée Nationale accueillera leur juſtification avec autant d'indulgence qu'elle a entendu l'accuſation avec impartialité. Elle a adopté cette maxime ſacrée : *audiatur & altera pars* ; & jamais l'application n'en fut plus néceſſaire.

FAIT.

La Ville de Charleville eſt ſituée à l'extrémité de la frontiere de Champagne, & des Pays-Bas. Son port ſur la riviere de Meuſe, l'avantage de procurer des retours aux voitures des conducteurs des bleds, & ſur-tout celui d'y vendre leurs bleds ſans aucune contrainte, ont appelé les vendeurs & les acheteurs en cette Ville, & il s'y eſt établi, dès le commencement de ce ſiecle, un marché conſidérable de bleds. Lorſque l'exportation de cette denrée de premiere néceſſité a été permiſe, les marchands de Charleville ſe ſont livrés

à cette ſpéculation; & on ne peut ſe diſſimuler qu'à l'époque où elle étoit la plus accréditée, les bleds étoient à un prix médiocre. Le Gouvernement alors avoit ſoin de fermer la ſortie du Royaume, lorſque le prix du ſeptier de Paris excédoit la ſomme de 20 livres. Mais les récoltes de 1787 & de 1788, ayant été infiniment médiocres, auroient dû l'avertir de prohiber l'exportation, auſſi-tôt la premiere de ces récoltes; & elle ne le fut qu'à la fin de Septembre 1788, lors de la rentrée de M. Necker au Miniſtere. Son exécution n'eut lieu qu'en Octobre;& à cette époque, il y avoit malheureuſement une quantité de bled exporté. On a cherché à pallier ce mal, en diſant que ce qui avoit été exporté, n'excédoit pas la ſubſiſtance des habitans de la France pendant cinq jours; mais peut-on penſer ſans frémir que les habitans de la France entiere auroient été expoſés à manquer abſolument de pain,

pendant cinq jours, par l'impéritie de l'Adminiſtration, ou plutôt que certaines Provinces ont été expoſées à en manquer abſolument pendant pluſieurs mois, parce que le régime prohibitif des Intendans & des Parlemens empêchoit que certaines Provinces qui regorgeoient de bleds, n'en verſaſſent dans celles qui en manquoient.

Ce n'eſt donc ni tel ou tel marché, ni même les marchands qu'il faut accuſer des extrémités affreuſes où la France a été réduite, mais l'inſouciance, mais l'impéritie d'un principal Miniſtre (1).

Revenons au marché de Charleville; & examinons s'il eſt avantageux à conſerver.

Le long du cours de la Meuſe, pendant l'eſpace de 15 lieues environ, eſt un pays aride & inacceſſible autrement que par la riviere de Meuſe. Ce pays comprend la Prévôté de Château-Regnauld, de la

(1). M. l'Archevêque de Sens.

Généralité des trois-Évêchés, les Villes de Revin, de Fumai, & dépendances de la Généralité du Hainaut François : couvert de bois, & ne produisant que des seigles & des sarasins en petite quantité, ses habitans n'ont d'autre lieu d'approvisionnement, pour les froments, & la plus grande partie des seigles, que le marché de Charleville. Une partie de la Prévôté de Rocroi, les Villes de Philippeville & de Mariembourg s'y approvisionnent également; & enfin la Ville de Givet tire de ce marché la portion la plus considérable de sa subsistance. C'est donc environ 60 lieues quarrées de pays (non compris la Principauté de Charleville) qui s'approvisionnent nécessairement au marché de Charleville. On voit clairement maintenant que cette accusation si répétée, si exagérée d'exportation par le marché de Charleville, se réduit à la faculté que procure tout marché des frontieres du Royaume, d'exporter, lorsque l'exporta-

tion eſt permiſe, & à l'approviſionnement de 60 lieues de pays qui n'ont d'autre approviſionnement que ce marché. La population de la Principauté de Charleville n'étant environ que de 12,000 habitans, on a toujours été frappé de la quantité conſidérable de bleds qui ſe portent à ſon marché, parce qu'on a ignoré qu'il alimentoit plus de 40,000 François hors du reſſort de cette Principauté.

Depuis le 27 Septembre 1788 que l'exportation a été défendue à Charleville, les Officiers Municipaux de cette Ville ont pris toutes les précautions néceſſaires pour empêcher qu'elle n'ait lieu. Ils ont ordonné que tous les bleds amenés à Charleville ne pourroient être vendus que ſur le marché: ils ont défendu aux marchands de bleds d'y acheter, avant que le peuple & les boulangers ne fuſſent approviſionnés; & dès le mois d'Avril, ils ont défendu abſolument à ces marchands d'approcher de ces marchés,

en les obligeant de conſerver chacun 25 ſeptiers de Paris de froment, pour ſubvenir à la diſette du marché. Ainſi tous les bleds amenés étant expoſés & vendus ſur le marché, & les marchands ne pouvant acheter, l'exportation devenoit impoſſible. Mais cette exportation ne pouvoit ſe faire qu'en traverſant la riviere de Meuſe; & cette riviere gardée exactement par les employés des Fermes du Roi, eſt elle-même une barriere à l'exportation. Dans tous les endroits où il y a des barques, elles ſont arrêtées la nuit par les employés, & ſurveillées pendant le jour. D'ailleurs le cours de la Meuſe eſt bordé de montagnes inacceſſibles aux voitures; en ſorte qu'on ne pourroit exporter qu'à dos de chevaux, ce qui rend le tranſport plus long, plus coûteux, plus facile à être intercepté.

La jalouſie des habitants de Mézieres contre le marché de Charleville, leur envie d'y transférer le marché, leur ont fait

ſemer l'allarme dans le Réthelois, le Rhémois, le Vermandois, & la principauté de Sedan, ſur l'exportation du marché de Charleville. L'Intendant de Champagne s'étoit même laiſſé perſuader que depuis l'époque de la prohibition juſqu'au 20 Novembre (c'eſt-à-dire en moins de deux mois) il avoit été exporté du marché de Charleville 762,860 quintaux de bled, c'eſt-à-dire, plus qu'il n'y en arrive en huit années. Le Miniſtre des Finances inſtruit par cet Adminiſtrateur de cette quantité effrayante de bleds embarqués à Charleville donna ſes ordres ſur le champ aux Intendans de Metz & du Hainaut pour vérifier dans les lieux indiqués; & d'après les perquiſitions les plus exactes, l'erreur ſe trouva de 754,923 quintaux. Un Commis ignorant avoit pris les livres pour des quintaux, & fait un erreur de 99 pour 100. Le Miniſtre, les Adminiſtrateurs ont été détrompés: mais le peuple ne l'a pas

été: les habitans de Mézieres ſe ſont plus à répéter cette calomnie ; & les Députés du Bailliage de Rheims & du Vermandois, allarmés pour leurs Commettans, ſe ſont laiſſés entraîner à leur zele pour leurs intérêts, ſans vérifier les faits.

Envain les habitans de Mézieres diſent-ils que, ſi le marché étoit tranſporté en leur ville, il n'y auroit pas d'exportation, attendu que les fortifications & les garniſons empêcheroient qu'elle n'eût lieu. Si ce ſyſtême méritoit d'être refuté, il s'enſuivroit qu'il faudroit ne permettre de marché ſur les frontieres du Royaume que dans les villes fortes ; mais les fraudeurs, les accapareurs évitant avec ſoin les lieux fermés, c'eſt dans les campagnes qu'ils exercent leur infâme commerce : c'eſt-là où il faut les ſurveiller : le vrai moyen d'empêcher l'exportation, eſt d'inviter les Municipalités des frontieres du Royaume d'y veiller, de ne plus ſe repoſer ſur les employés des Fermes, d'ordonner aux milices

bourgeoiſes des villes, bourgs & villages des frontieres d'arrêter tous les bleds qui auroient l'Etranger pour deſtination, ou qui ſeroient ſuſpectés d'y être conduits; & de déclarer confiſqués au profit de ces Municipalités, les bleds qui ne juſtifieroient pas d'une deſtination nationale.

Les Officiers Municipaux de Charleville jaloux de concilier la liberté de leur marché avec la défenſe de l'exportation, demandent qu'il ſoit pris des meſures pour empêcher qu'elle n'ait lieu. Leur ſurveillance ſe borne à l'intérieur de leur ville; mais ils deſireroient qu'on l'étendit ſur la liſiere des frontieres du Hainaut & des trois-Evêchés, en ne permettant à leurs habitans de s'approviſionner à leur marché que de la quantité de bleds néceſſaires à leur ſubſiſtance. L'adminiſtration actuelle, auſſi éclairée, auſſi vigilante que l'ancienne l'étoit peu, ſe réunira à eux pour leur procurer les moyens de prévenir la fraude, & de la réprimer. Ils ſollicitent en ce mo-

ment, de toutes les Municipalités du cours de la Meuſe, des dénombremens de leur population ; & auſſi-tôt qu'ils les auront obtenues, ils exigeront des déclarations exactes des bleds qu'on embarquera ou exportera de Charleville pour les lieux du Hainaut & du pays Meſſin qui s'y approviſionnent, la juſtification de l'arrivée & de la deſtination des bleds, par un certificat des Municipalités deſdits lieux. Les habitans de Mézieres ont cherché à rendre défavorable le marché de Charleville, en diſant que cette ville n'étoit Françoiſe que de nom, qu'elle participoit à tous les avantages du Royaume, ſans ſupporter ſes charges, ſans être ſoumiſe à ſon adminiſtration ; ils feignoient d'ignorer que les réglemens de police de cette ville concernant les marchés, étoient infiniment rigoureux : mais aujourd'hui, il ne peut même plus exiſter le prétexte de la défaveur : les habitans de Charleville, en renonçant à l'exemption abſolue de toutes

impoſitions, de tous droits du Royaume, viennent de s'y unir utilement; ce dévouement entier au bien général du Royaume doit perſuader à tout bon François que les habitans de Charleville ſont incapables de favoriſer la fraude. Ils réclament contre les habitans de Mézieres l'exécution des décrets de l'Aſſemblée Nationale, du 5 & 29 Août, que ces habitans en s'annonçant pour de bons & anciens François tranſgreſſent journellement en arrêtant de vive force les bleds qui empruntent le territoire de leur ville pour arriver au marché de Charleville.

Il eſt donc de l'intérêt de la Nation de conſerver un marché où s'approviſionnent plus de 40,000 habitans tant des frontieres de la Champagne que des trois Évêchés & du Hainaut François, qui en réclament la conſervation, & qui ont adreſſé leurs plaintes à l'Aſſemblée Nationale contre les calomnies & les manœuvres que l'on emploie pour le détruire.